

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : CHAMPION NEW ENERGY 5W30 D1  
Code du produit : 16115  
Type de produit : CHAMPION  
Groupe de produits : Mélange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle, Utilisation par le consommateur  
Spec. d'usage industriel/professionnel : utilisation non dispersive  
Utilisation dans un système fermé  
Fonction ou catégorie d'utilisation : Lubrifiants et additifs

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CHAMPION CHEMICALS N.V.  
Georges Gilliotstraat, 52  
2620 Hemiksem, Antwerpen  
België  
T 0032 (0)3 870 00 00, F 0032 (0)3 870 00 99  
[msds@championlubes.com](mailto:msds@championlubes.com), <https://www.championlubes.com>

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 0032 (0)3 870 00 00

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

#### 2.3. Autres dangers

Ne contient pas des substances PBT/tPtB  $\geq$  0.1% évaluées conformément à l'annexe XIII de REACH

| Composant  |   |
|--|---|
| Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII  | dodécylphénol, ramifié (121158-58-5) <sup>(2)</sup> |
| Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII | dodécylphénol, ramifié (121158-58-5) <sup>(2)</sup> |

<sup>(2)</sup> Substance(s) en concentration inférieure à 0,1 % et affichée(s) sur une base volontaire

# CHAMPION NEW ENERGY 5W30 D1

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

| Composant  |   |
|--|---|
| Substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, al. 1, du règlement REACH pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission | dodécylphénol, ramifié (121158-58-5) <sup>(?)</sup> |

(?) Substance(s) en concentration inférieure à 0,1 % et affichée(s) sur une base volontaire

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Remarques : Les huiles minérales dans le produit contiennent 3 % d'extrait de DMSO (IP 346)

| Nom   | Identificateur de produit   | %            | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]  |
|---|---|--------------|--|
| dodécylphénol, ramifié<br>substance de la liste candidate REACH (Phenol, alkylation products (mainly in para position) with C12-rich branched alkyl chains from oligomerisation, covering any individual isomers and/ or combinations thereof (PDDP)) | N° CAS: 121158-58-5<br>N° CE: 310-154-3<br>N° REACH: 01-2119513207-49 | 0.01 – 0.029 | Skin Corr. 1C, H314<br>Eye Dam. 1, H318<br>Repr. 1A, H360F<br>Aquatic Acute 1, H400 (M=10)<br>Aquatic Chronic 1, H410 (M=10) |

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : Mesures de premiers secours pas nécessaires.  
Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.  
Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.  
Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.  
Symptômes/effets après contact avec la peau : Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.  
Symptômes/effets après contact oculaire : Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation.  
Symptômes/effets après ingestion : Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

# CHAMPION NEW ENERGY 5W30 D1

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Brouillard d'eau. Mousse. Poudre. Produit chimique sec.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.  
Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

##### Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir et recouvrir les grandes quantités répandues en les mélangeant à des solides granulés inertes.  
Procédés de nettoyage : Détergent. Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant sable, sciure de bois, kieselguhr.  
Autres informations : Les épandages peuvent être glissants. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter toute exposition inutile. Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.  
Température de manipulation : < 40 °C  
Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Température de stockage : ≤ 40 °C  
Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

##### Allemagne

Classe de stockage (LGK, TRGS 510) : LGK 10-13 - Autres substances combustibles et non combustibles

# CHAMPION NEW ENERGY 5W30 D1

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### DNEL et PNEC

Indications complémentaires : Selon les données de ACGIH TLV, une concentration de 5 mg/m<sup>3</sup> d'huile (brouillard d'huile) (8 heures de travail par jour) n'est pas néfaste.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Équipements de protection individuelle

##### Équipement de protection individuelle:

Lunettes de protection. Gants.

##### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



#### Protection de la peau

##### Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.

##### Protection des mains:

Permeation time: minimum >480min long term exposure; material / thickness [mm]: >0,35 mm. Caoutchouc nitrile (NBR) /

#### Protection respiratoire

##### Protection respiratoire:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |   |
|--|---|
| État physique                                  | : Liquide   |
| Couleur  | : brun.   |
| Apparence                                      | : Liquide huileux.                                  |
| Odeur  | : Caractéristique.                                  |
| Seuil olfactif                                 | : Pas disponible                                    |
| Point de fusion                                | : Pas disponible                                    |
| Point de congélation                           | : Pas disponible                                    |
| Point d'ébullition                             | : Pas disponible                                    |
| Inflammabilité                                 | : Pas disponible                                    |
| Limite inférieure d'explosion                  | : Pas disponible                                    |
| Limite supérieure d'explosion                  | : Pas disponible                                    |
| Point d'éclair                                 | : > 220 °C (ASTM D92)                               |
| Température d'auto-inflammation                | : Pas disponible                                    |
| Température de décomposition                   | : Pas disponible                                    |
| pH   | : Pas disponible                                    |
| Viscosité, cinématique                         | : 61 mm <sup>2</sup> /s @40°C (ASTM D445)           |
| Solubilité                                     | : Produit peu soluble, restant en surface des eaux. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible                                    |
| Pression de vapeur                             | : Pas disponible                                    |
| Pression de vapeur à 50°C                      | : Pas disponible                                    |
| Masse volumique                                | : 847 kg/m <sup>3</sup> @15°C (ASTM D4052)          |
| Densité relative                               | : Pas disponible                                    |

# CHAMPION NEW ENERGY 5W30 D1

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Densité relative de vapeur à 20°C : Pas disponible  
Caractéristiques d'une particule : Non applicable

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. acides. Bases.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé  
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé  
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Non classé  
Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé  
Danger par aspiration : Non classé

### CHAMPION NEW ENERGY 5W30 D1

|                        |   |
|------------------------|---|
| Viscosité, cinématique | 61 mm <sup>2</sup> /s @40°C (ASTM D445) |
|------------------------|---|

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Composant

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| dodécylphénol, ramifié (121158-58-5) | La substance est identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne mais il n'y a pas de données supplémentaires disponibles. |
|--------------------------------------|--|

# CHAMPION NEW ENERGY 5W30 D1

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

|  |   |
|--|---|
| Ecologie - général   | : *Ce produit contient un ou plusieurs composants contenant une impureté de type alkylphénol ramifié hautement toxique pour les organismes aquatiques (voir section 3). Les composants contenant l'impureté ont été testés et ne sont pas toxiques pour les organismes aquatiques. Par conséquent, les données de la section 3 relatives à l'impureté alkylphénol ne doivent pas être utilisées pour classer le produit en fonction de sa toxicité aquatique. |
| Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)    | : Non classé  |
| Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) | : Non classé.   |

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

| CHAMPION NEW ENERGY 5W30 D1          |  |
|--------------------------------------|--|
| Persistance et dégradabilité         | Insoluble dans l'eau, donc très peu biodégradable. |
| dodécylphénol, ramifié (121158-58-5) |  |
| Persistance et dégradabilité         | Rapidement dégradable                              |
| Biodégradation                       | 25 % Sturm-test @28d                               |

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

| dodécylphénol, ramifié (121158-58-5)           |           |
|--|-----------|
| Facteur de bioconcentration (BCF REACH)        | 2.9 @27d  |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | 7.1 @0,1d |

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

| Composant  |   |
|--|---|
| Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII  | dodécylphénol, ramifié (121158-58-5) <sup>(?)</sup> |
| Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII | dodécylphénol, ramifié (121158-58-5) <sup>(?)</sup> |

<sup>(?)</sup> Substance(s) en concentration inférieure à 0,1 % et affichée(s) sur une base volontaire

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

| Composant                            |  |
|--------------------------------------|--|
| dodécylphénol, ramifié (121158-58-5) | La substance est identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne mais il n'y a pas de données supplémentaires disponibles. |

#### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

# CHAMPION NEW ENERGY 5W30 D1

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Indications complémentaires : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.  
Code catalogue européen des déchets (CED) : 13 02 06\* - huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé pour le transport

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

##### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

##### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

##### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

##### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable  
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable  
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

##### Transport maritime

Aucune donnée disponible

##### Transport aérien

Aucune donnée disponible

# CHAMPION NEW ENERGY 5W30 D1

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

### Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations UE

##### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

##### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

##### Liste candidate REACH (SVHC)

Contient une ou plusieurs substances listées dans la liste des substances candidates de REACH < 0,1 % ou SCL : Phenol, alkylation products (mainly in para position) with C12-rich branched alkyl chains from oligomerisation, covering any individual isomers and/ or combinations thereof (PDDP) (EC 310-154-3, CAS 121158-58-5).

##### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

##### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

##### Règlement sur l'ozone (2024/590)

Contains no substance(s) listed on the Ozone Depletion list (Regulation EU 2024/590 on substances that deplete the ozone layer)

##### Règlement sur les biens à double usage (2021/821)

Contains no substance subject to the Regulation (EU) 2021/821 for the control of dual-use items

##### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

##### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

#### Directives nationales

##### Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1).

##### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : dodécylphénol, ramifié est listé  
SZW-lijst van mutagene stoffen : dodécylphénol, ramifié est listé  
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé  
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : dodécylphénol, ramifié est listé  
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

# CHAMPION NEW ENERGY 5W30 D1

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### Pologne

Réglementations nationales polonaises : Act of 25 February 2011 on chemical substances and their mixtures (J. o L. No. 63, item 322 as amended).  
Act of 14 December 2012 on Waste (J. o L. 2013, item 322 as amended).  
The announcement of Marshal of the Sejm of the Republic of Poland dated 19 October 2016 concerning the consolidated text announcement of the decree on the management of packaging and packaging waste (J. o L. 2016, item 1863 as amended).  
Decree of the Minister of Environment of 14 December 2014 on the catalogue of waste (J. o L. 2014, item 1923).  
Act of 19 August 2011 on the Carriage of Dangerous Goods (J. o L. 2011 No. 227, item 1367 as amended; consolidated text J. o L. 2019, item 382).  
Regulation of the Minister of Family, Labour and Social Policy of 12 June 2018 on the highest permissible concentration and intensity of noxious agents for health at work environment (J. o L. of 3 July 2018, item 1286 as amended).  
The announcement of Minister of Health dated 9 September 2016 concerning the consolidated text announcement of the decree of the Minister of Health of 30 December 2004 on health and safety at work related to exposure to chemical agents at work (J. o L. of 16 September 2016, item 1488).  
Regulation of the Minister of Health of 2 February 2011 on tests and measurements of the noxious agents for health at work environment (J. o L. No. 33, item 166).  
Regulation of the Minister of Environment of 9 December 2003 on particularly hazardous substances to the environment (J. o L. No. 217, item 2141).  
ADR Agreement: Government Statement of 13 March 2023 on the entry into force of amendments to Annexes A and B to the Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road (ADR), signed in Geneva on 30 September 1957 (J. o. L. 2023, item 891)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

| Indications de changement |   |                |
|---------------------------|---|----------------|
| Rubrique                  | Élément modifié                             | Remarques      |
|                           | Remplace la fiche                           | <b>Modifié</b> |
|                           | Date de révision                            | <b>Modifié</b> |
| 2.2                       | Phrases EUH                                 | <b>Enlevé</b>  |
| 3                         | Composition/informations sur les composants | <b>Modifié</b> |

| Abréviations et acronymes: |  |
|----------------------------|--|
|                            | ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists   |
|                            | TWA: Time Weighted Average   |
|                            | TLV: Threshold Limit Value   |
|                            | ASTM: American Society for Testing and Materials   |
|                            | ADR: Accord Européen Relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par Route                       |
|                            | RID: Regulations Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail                                    |
|                            | ADNR: Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation du Rhin |
|                            | IMDG: International Maritime Dangerous Goods   |
|                            | ICAO: International Civil Aviation Organization  |

# CHAMPION NEW ENERGY 5W30 D1

## Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

### Abréviations et acronymes:

|  |   |
|--|---|
|  | IATA: International Air Transport Association         |
|  | STEL: Short Term Exposure Limit                       |
|  | LD50: median Lethal Dose for 50% of subjects          |
|  | ATE: acute toxicity estimate                          |
|  | LC50: median Lethal Concentration for 50% of subjects |
|  | EC50: concentration producing 50% effect              |

### Autres informations

: Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

### Texte intégral des phrases H et EUH:

|                   |   |
|-------------------|---|
| Aquatic Acute 1   | Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1                           |
| Aquatic Chronic 1 | Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1                      |
| Eye Dam. 1        | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1                               |
| Repr. 1A          | Toxicité pour la reproduction, catégorie 1A   |
| Skin Corr. 1C     | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1C                          |
| H314              | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.                   |
| H318              | Provoque de graves lésions des yeux.  |
| H360F             | Peut nuire à la fertilité.  |
| H400              | Très toxique pour les organismes aquatiques.  |
| H410              | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit